

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transformation et de la
Fonction Publiques

Décision du 1^{er} juillet 2021 portant homologation de sécurité de la solution du Projet PILOTE

NOR: TFPT2123159S

L'autorité d'homologation pour la sécurité des systèmes d'information,

Vu le référentiel général de sécurité pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives,

Vu la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat publiée par circulaire du Premier ministre le 17 juillet 2014,

Vu la politique générale de sécurité des systèmes d'information des ministères économiques et financiers publiée par arrêté du 1^{er} août 2016,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2019 portant désignation des autorités qualifiées pour la sécurité des systèmes d'information dans les services d'administration centrale, les services déconcentrés, les organismes et établissements sous tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la décision du 30 juin 2021 portant désignation de l'autorité d'homologation pour le système d'information du projet « PILOTE »,

Vu l'avis de la commission d'homologation réunie le 1^{er} juillet 2021 et ayant examinée le dossier d'homologation dont les pièces constitutives sont inventoriées en annexe,

Décide :

Article 1^{er}

que le système d'information du projet PILOTE, qui concrétise la mise en place d'un tableau de bord interministériel et territorialisé prévu par la circulaire N°6230/SG du Premier ministre du 18 novembre 2020 relative au suivi de l'exécution des priorités gouvernementales, est homologué au niveau Pianissimo, sous réserve de :

- Faire un état des lieux aux membres de la commission à 1 mois, 3 mois puis 1 an ;
- Supprimer le websocket afin de permettre l'accès de la solution aux agents de l'Elysée et de Matignon.

Le périmètre d'homologation inclut l'ensemble des éléments constitutifs du dispositif du projet PILOTE, soit les éléments suivants :

- Outil de saisie de données Dfakto ProPilot
- Outil d'import de données ad hoc via une passerelle d'échange sécurisée
- Outil de transformation de données Dfakto Data Factory
- Outil de visualisation de données
- Outil de production de rapports Qlik NPrinting (non utilisé)
- Outil de gestion des identités Keycloak
- Outil d'envoi d'emails Postfix
- Outil passerelle d'échange de fichiers

Article 2

La seconde réserve mentionnée à l'article précédent ayant été levée, l'homologation est valable à compter du 28 juillet 2021 pour une durée de deux ans.

Toute modification du système et/ou de son environnement annule la présente décision.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 juillet 2021.

L'autorité d'homologation de la Direction interministérielle de la transformation publique
Grégoire TIROT